

INITIATIVE

Paris jeunes notaires lance un concours de Legal design

Inf. 16

Convaincu de son utilité pour le notariat, Paris jeunes notaires (PJN) a décidé de lancer le 1^{er} concours de Legal design. Les candidats sont invités à simplifier la compréhension du droit à l'aide de supports visuels.

De quoi s'agit-il ?



Marine Barbier, membre de PJN. Le design est un processus intellectuel créatif, pluridisciplinaire et humaniste, destiné à apporter des solutions à des problématiques quotidiennes. Le Legal design est le design appliqué au domaine juridique, entendu comme les matières et les acteurs. L'objectif est de rendre le droit plus accessible d'un simple coup d'œil, de mieux le faire comprendre grâce à des procédés graphiques (bande dessinée, schéma, infographie, carte, quizz, etc.).

Les applications sont de trois ordres. Le design d'information répond à un problème d'accès au droit, de compréhension et d'exploitation de l'information juridique. Il s'agit de créer des supports intelligibles et performants à l'aide d'une méthodologie de traitement de l'information. Le design de service consiste à créer des services utiles et efficaces centrés sur les besoins du client. Le design organisationnel envisage de nouvelles formes de travail centrées sur le fonctionnement et les besoins humains et plus seulement sur l'optimisation des performances techniques et économiques.

Pourquoi créer ce concours ?

M. B. Lors d'une commission de Paris jeunes notaires, nous avons accueilli

Astrid Boyer, chef de projet Legal design. Son intervention nous a convaincus de l'intérêt de communiquer via le Legal design auprès du grand public afin de rendre plus accessible le droit pratiqué dans les offices. Son utilisation pourrait apporter beaucoup au notariat. Cet outil permettrait de favoriser une meilleure connaissance de notre métier, de resserrer les liens de confiance et de fidéliser la clientèle. Il nous est apparu que le meilleur moyen de promouvoir cette démarche était la création d'un concours pour inciter les juristes à vulgariser certaines notions via le « design thinking » (voir encadré).

Quelles sont les modalités de participation ?

M. B. Pour concourir, il suffit d'être notaire, collaborateur ou étudiant au sein de la métropole du Grand Paris.

// Mieux dire pour mieux faire comprendre

//

Nous proposons aux candidats de choisir une notion juridique parmi trois thèmes récurrents et révélateurs des préoccupations des particuliers : concubinage, Pacs ou mariage : quelle union choisir ? quel intérêt de recourir ou non à une SCI ? plus-values ; serai-je imposé ? Ils devront ensuite créer un visuel au format de leur choix et envoyer leur prototype avant le 18 juin prochain aux membres de PJN (parisjeunesnotaires@gmail.com). Afin de guider les participants dans cet exercice inédit, une notice

méthodologique détaillant les étapes du processus de création est diffusée sur nos réseaux sociaux.

Quelle récompense sera attribuée ?

M. B. La remise des prix aura lieu le 27 juin lors du Forum de la simplification de la pratique notariale et de la relation client. Le vainqueur verra son prototype réalisé, voire perfectionné, par des graphistes professionnels. Le visuel définitif sera par la suite largement diffusé, entre autres, auprès des offices de la région. Le lauréat remportera une tablette graphique dernière génération pour poursuivre dans la voie du Legal design.

LE LEGAL DESIGN EN PRATIQUE, DE L'IDÉE AU PROTOTYPE

Le terme « design » vient du latin « designo » qui signifie dessiner mais également désigner, nommer, ordonner, arranger, organiser. Il vise à la fois le dessin et le dessin.

LA DÉMARCHE DU DESIGN THINKING

Quel que soit le domaine d'application, la démarche comporte des caractéristiques spécifiques. La cible ou le client est toujours au centre de la réflexion. Le legal designer doit se mettre en position de penser « usage », c'est-à-dire se mettre à la place de l'utilisateur. C'est à partir de son point de vue que doit être envisagé une solution ou un service. Le processus est itératif et circulaire. Il valorise la collaboration et les passerelles entre disciplines.

LA MÉTHODOLOGIE DU DESIGN D'INFORMATION

Elle s'appuie sur deux axes : la phase de formulation ou de conceptualisation et la phase de formalisation. La première correspond au traitement de l'information, collectée, ordonnée, hiérarchisée puis clarifiée. La deuxième est la recherche et la conception du format graphique le plus adapté à l'information diffusée et à l'objectif recherché. Le prototypage précèdera la production d'un support avec des outils professionnels.

